

Trophée des Alpes du Sud Règlement 2026

Article 1 : Les règles d'organisation et de déroulement des compétitions nationales, les règles du jeu des compétitions nationales, les règles d'accès et de participation des sportifs aux compétitions édictées par la FFME pour la saison 2025/2026 s'appliquent à toutes les courses inscrites au Trophée des Alpes du Sud.

Article 2 périmètre :

Le trophée se disputera sur 7 courses :

- > **Montée Givrée d'Orcières** le 1^{er} janvier 2026 à Orcières Merlette. Vertical Race
- > **Alpi Serre Che** le 4 janvier 2026 à Monêtier les Bains. Individuel classique
- > **Kilomètre Vertical de Pelvoux** le 18 janvier 2026 à Pelvoux. Vertical Race
- > **Obs by night** le 7 février 2026 à La Foux d'Allos. Vertical Race
- > **La Grand Trace** le 1^{er} mars 2026 à Superdévoluy. Equipe de 2 classique
- > **VR de la Montagne de Beauregard** le 7 mars 2026 à Molines en Queyras. Vertical Race
- > **Grand Béal** le 5 avril 2026 à Arvieux en Queyras. Equipe de 2 classique

Article 3 catégories :

Les catégories dépendent du format de chacune des courses

Article 4 attribution des points :

Le classement est individuel scratch femme et homme.

Comme pour la coupe de France FFME les compétiteurs gagnent des points en fonction de leur classement à chaque étape selon la répartition ci-après jusqu'à la 38^{ème} place (au-delà, 1point est marqué par chaque participant)

1 ^{er} : 100 points	11 ^{ème} : 51 points	21 ^{ème} : 27 points	31 ^{ème} : 9 points
2 ^{ème} : 92 points	12 ^{ème} : 48 points	22 ^{ème} : 25 points	32 ^{ème} : 8 points
3 ^{ème} : 85 points	13 ^{ème} : 45 points	23 ^{ème} : 23 points	33 ^{ème} : 7 points
4 ^{ème} : 79 points	14 ^{ème} : 42 points	24 ^{ème} : 21 points	34 ^{ème} : 6 points
5 ^{ème} : 74 points	15 ^{ème} : 39 points	25 ^{ème} : 19 points	35 ^{ème} : 5 points
6 ^{ème} : 69 points	16 ^{ème} : 37 points	26 ^{ème} : 17 points	36 ^{ème} : 4 points
7 ^{ème} : 65 points	17 ^{ème} : 35 points	27 ^{ème} : 15 points	37 ^{ème} : 3points
8 ^{ème} : 61 points	18 ^{ème} : 33 points	28 ^{ème} : 13 points	38 ^{ème} : 2 points
9 ^{ème} : 57 points	19 ^{ème} : 31 points	29 ^{ème} : 11 points	39 ^{ème} et plus : 1 point
10 ^{ème} : 54 points	20 ^{ème} : 29 points	30 ^{ème} : 10 points	

Pour la course du Grand Béal (A) et La Grande Trace (A), en équipe de 2, chaque co-équipier remporte le nombre de point attribué à la place obtenue. Les équipes mixtes sont classées avec les équipes hommes.

Les classiques (Alpi Serre Che, Grande Tace et Grand Béal) se voient attribuer un coefficient de 1.5

Les points gagnés par les compétiteurs ex aequo sont calculés en effectuant la moyenne des points des places concernées. Exemple 3 premiers ex aequo : $100+92+85/3=92.5$ au lieu de 100
A l'issue de la dernière épreuve (Grand Béal) le trophée des Alpes du Sud sera attribué à la femme et à l'homme ayant obtenu le nombre de points le plus élevé et ayant participé au minimum à 2 épreuves. La présence des lauréats est obligatoire.

Article 5 gestion des résultats :

Après chaque épreuve, les organisateurs transmettront les résultats à Arthur GUNTZ qui gèrera le classement du trophée.

Arthur GUNTZ AS2Pic 06 52 68 42 47 arthur@as2pic.org